

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-043

**AFFECTATION DU
RESULTAT 2016 DES
BUDGETS PRINCIPAUX
CC CŒUR SUD OISE ET CC
3 FORETS**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Dans le cadre de la fusion entre les CC Cœur Sud Oise et 3 Forêts, l'affectation de résultat est faite à partir de la consolidation des résultats individuels des deux anciennes collectivités soumis à votre adoption.

Le résultat consolidé agrégé est donc le suivant :

- a) Affectation du résultat au compte 1068-----
b) Report en ligne 002 Recettes de Fonctionnement ----- = **1.672.026,38€**
c) Inscription des restes à réaliser dépenses d'Investissement----- = **4.255.247€**
d) Inscription des restes à réaliser en recettes d'Investissement----- = **1.917.305 €**
e) Report en ligne 001 Recettes du solde d'exécution d'Investissement --- = **2.356.998,74€**

✓ de reprendre le résultat affecté susvisé au budget primitif 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Le Président,



Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-044

BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

SEANCE
DU 29 MARS 2017

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODÉ Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur Valéry PATIN (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

La Loi n°95-127 du 8 février 1995, et l'article L5211-37 du CGCT modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 ont soumis les collectivités à l'obligation de délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières. Ce bilan doit être annexé au compte administratif de l'année considérée.

Cependant, pour l'année 2016, il n'y a eu aucune acquisition ou cession. L'état est donc néant.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil communautaire :

Vu la Loi n°95-127 du 8 février 1995 et l'article L5211-37 du CGCT modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 qui soumettent les collectivités à l'obligation de délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières.

Considérant que ce bilan doit être annexé au compte administratif de l'année considérée.

Considérant que, de par ses statuts, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a compétence pour la constitution et la gestion de réserves foncières,

Considérant qu'il n'y a eu aucune acquisition ou cession.

- ✓ constatent l'état « NEANT » pour l'année 2016 du bilan des acquisitions et des cessions immobilières.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-045

**ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF ANNEXE 2017
SPANC**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFÈVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président propose d'adopter le budget primitif annexe 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Un exemplaire de la maquette règlementaire a été joint à la note de synthèse. C'est ce document qui est soumis à approbation.

Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 1^{er} mars 2017.

Le Président propose :

- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 du SPANC, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section de Fonctionnement,
- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 du SPANC, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section d'Investissement,
- ✓ de voter le budget primitif 2017 sans les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement,
- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 du SPANC sans vote formel sur chacun des chapitres,
- ✓ d'adopter le budget primitif annexe 2017 du SPANC qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	29.000 €	29.000 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €

TOTAL **29.000 €** **29.000 €**

Philippe GUALDO ne prend pas part au vote et se retire.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 38 présents, 10 absents, 46 votants.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 46 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident de :

- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 du SPANC, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section de Fonctionnement,
- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 du SPANC, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section d'Investissement,
- ✓ de voter le budget primitif 2017 sans les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement,
- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 du SPANC sans vote formel sur chacun des chapitres,
- ✓ d'adopter le budget primitif annexe 2017 du SPANC qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	29.000 €	29.000 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €
TOTAL	29.000 €	29.000 €

Après le vote Philippe GUALDO réintègre la séance. Les conditions de quorum sont les suivantes : 39 présents, 9 absents, 47 votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le 20 AVR. 2017

D : 000-200066975-20170329-DEL12017CC04045-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE - 60 -
Service Public de l'Assainissement Non Collectif**

BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETES ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,

A l'Assemblée Générale, le 29/03/2017

Le Président



Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 46

Votes : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0








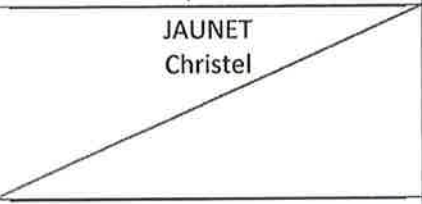

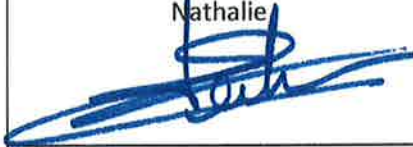



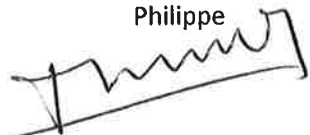


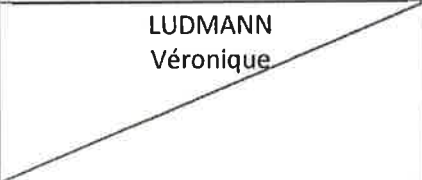


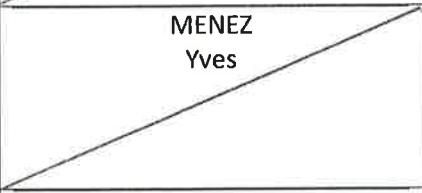





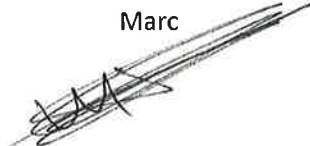
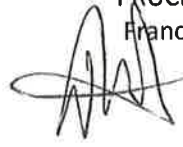
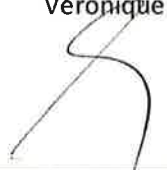


Délibérée par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,

A l'Assemblée Générale, le 29/03/2017

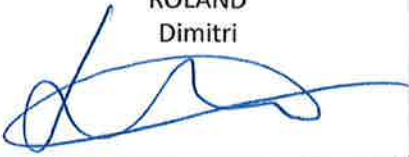
Date de convocation : 28/03/2017

Les membres du Conseil Communautaire

ACCIAI Maxime	BASCHER Jérôme	BATTAGLIA Alain
BENOIST Magalie	BOCQUE Véronique	CARRARA Jean Jacques
CHARRIER Philippe	CLERGOT Maurice	CORNU Patrice LE FLOCHA Anne-Valérie
CURTIL Benoit	DE LA BEDOYERE Jean Marc	DELLOYE Marc
DEROODE Jean-Louis	DUBREUCQ PERUS Bertrand	DUMOULIN François

<p>ECKHOUT Marie Paule</p> 	<p>FROMENT Daniel</p> 	
<p>GORSE CAILLOU Isabelle</p> 	<p>GRANZIERA Gilles</p> 	<p>GUALDO Philippe</p> 
<p>GUEDRAS Daniel</p> 	<p>JAUNET Christel</p> 	<p>JEUDON Didier</p> 
<p>LEBAS Nathalie</p> 	<p>LEFEVRE Sylvain</p> 	<p>LELEU DELVAL Isabelle</p> 
<p>LESAGE William</p> 	<p>L'HELGOUALC'H Philippe</p> 	<p>LOISELÉUR Pascale</p> 
<p>LOZANO PATIN Michelle Valéry</p> 	<p>LUDMANN Véronique</p> 	<p>MARÉCHAL Guillaume</p> 
<p>MELIQUE Jacky</p> 	<p>MENEZ Yves</p> 	<p>MIFSUD Florence</p> 
<p>NOÏTON Laurent</p> 	<p>PALIN SAINTE AGATHE Martine</p> 	<p>PATRIA Alexis</p> 
<p>PESSE Luc</p> 	<p>PLASMANS Marc</p> 	<p>PRUCHE Francis</p> 
<p>PRUVOST BITAR Véronique</p> 	<p>REYNAL Sophie</p> 	<p>ROBERT Marie-Christine</p> 

ROLAND
Dimitri



SIBILLE
Elisabeth

Envoyé en préfecture le 20/04/2017
Reçu en préfecture le 20/04/2017
Affiché le 20 AVR 2017
TEBBI FADHILA SLO
ID : 060-200066973-20170329-DEL12017CC04045-DE



Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A _____, le _____

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-046

**ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF ANNEXE 2017
REDEVANCE INCITATIVE**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'Assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président propose d'adopter le budget primitif annexe 2017 Redevance Incitative.

Un exemplaire de la maquette règlementaire a été joint à la note de synthèse. C'est ce document qui est soumis à votre approbation.

Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 1^{er} mars 2017.

Le Président propose :

- ✓ de préciser, dans le cadre du principe de sincérité budgétaire, que ce budget primitif comporte les écritures comptables permettant de résorber le déficit de fonctionnement constaté lors du vote du compte administratif du budget annexe 2016 Redevance Incitative.

L'existence d'un résultat négatif est dû à l'absence d'encaissement sur l'exercice 2016 du montant budgété du produit de la redevance incitative pour le second semestre 2016. Celui-ci est intégré dans la recette du budget primitif 2017 qui comporte, à titre exceptionnel, 3 semestres venant ainsi compenser le déficit.

- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 Redevance Incitative, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section de Fonctionnement,
- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 Redevance Incitative, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section d'Investissement,

- ✓ de voter le budget primitif 2017 sans les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement,
- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 Redevance Incitative sans vote formel sur chacun des chapitres,
- ✓ d'adopter le budget primitif annexe 2017 Redevance Incitative qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	788.000 €	788.000 €
INVESTISSEMENT	35.000 €	35.000 €
TOTAL	823.000 €	823.000 €

Philippe GUALDO ne prend pas part au vote et se retire.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 38 présents, 10 absents, 46 votants.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 46 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident de :

- ✓ de préciser, dans le cadre du principe de sincérité budgétaire, que ce budget primitif comporte les écritures comptables permettant de résorber le déficit de fonctionnement constaté lors du vote du compte administratif du budget annexe 2016 Redevance Incitative.

L'existence d'un résultat négatif est dû à l'absence d'encaissement sur l'exercice 2016 du montant budgété du produit de la redevance incitative pour le second semestre 2016. Celui-ci est intégré dans la recette du budget primitif 2017 qui comporte, à titre exceptionnel, 3 semestres venant ainsi compenser le déficit.

- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 Redevance Incitative, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section de Fonctionnement,
- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 Redevance Incitative, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section d'Investissement,
- ✓ de voter le budget primitif 2017 sans les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement,
- ✓ de voter le budget primitif annexe 2017 Redevance Incitative sans vote formel sur chacun des chapitres,
- ✓ d'adopter le budget primitif annexe 2017 Redevance Incitative qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	788.000 €	788.000 €
INVESTISSEMENT	35.000 €	35.000 €
TOTAL	823.000 €	823.000 €

Après le vote Philippe GUALDO réintègre la séance. Les conditions de quorum sont les suivantes : 39 présents, 9 absents, 47 votants.

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le **20 AVR. 2017**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le

20 AVR. 2017

ID : 060-200066975-20170329-DELI2017CC04046-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE - 60 -
Redevance Incitative**

BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETES ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,

A l'Assemblée en Hôtel de Ville, le 29/03/2017

Le Président



Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 46

Votes : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0


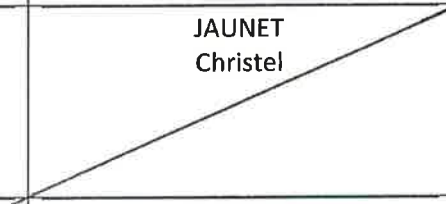
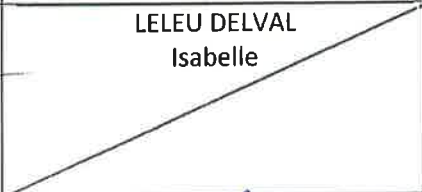
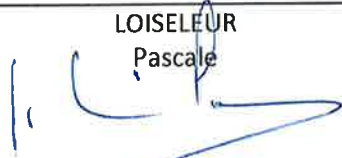

Délibérée par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,

A l'Assemblée en Hôtel de Ville, le 29/03/2017

Date de convocation : 23/03/2017

Les membres du Conseil Communautaire

ACCIAI Maxime	BASCHER Jérôme	BATTAGLIA Alain
BENOIST Magalie	BOCQUE Véronique	CARRARA Jean Jacques
CHARRIER Philippe	CLERGOT Maurice	CORNU Patrice LE FLOCK Anne-Valérie
CURTIL Benoit	DE LA BEDOYERE Jean Marc	DELLOYE Marc
DEROODE Jean-Louis	DUBREUCQ PERUS Bertrand	DUMOULIN François

<p>ECKHOUT Marie Paule</p> 	<p>FROMENT Daniel</p> 	<p>GALVILLE-HERBET Cécile</p> 
<p>GORSE CAILLOU Isabelle</p> 	<p>GRANZIERA Gilles</p> 	<p>GUALDO Philippe</p> 
<p>GUEDRAS Daniel</p> 	<p>JAUNET Christel</p> 	<p>JEUDON Didier</p> 
<p>LEBAS Nathalie</p> 	<p>LEFEVRE Sylvain</p> 	<p>LELEU DELVAL Isabelle</p> 
<p>LESAGE William</p> 	<p>L'HELGOUALC'H Philippe</p> 	<p>LOISELEUR Pascale</p> 
<p>LOZANO PATIN Michelle Valery</p> 	<p>LUDMANN Véronique</p> 	<p>MARECHAL Guillaume</p> 
<p>MELIQUE Jacky</p> 	<p>MENEZ Yves</p> 	<p>MIFSUD Florence</p> 
<p>NOCTON Laurent</p> 	<p>PALIN SAINTE AGATHE Martine</p> 	<p>PATRIA Alexis</p> 
<p>PESSE Luc</p> 	<p>PLASMANS Marc</p> 	<p>PRUCHE Francis</p> 
<p>PRUVOST BITAR Véronique</p> 	<p>REYNAL Sophie</p> 	<p>ROBERT Marie-Christine</p> 

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le

20 AVR. 2017

ID : 060-200066978-20170329-DELI2017CC04046-DE

ROLAND
Dimitri

SIBILLE
Elisabeth

Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la transmission en préfecture, le _____, et
de la publication le _____

A _____, le _____

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-047

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séance à l'Assemblée,

SEANCE
DU 29 MARS 2017

* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance

* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)

* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)

* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)

* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)

* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)

* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)

* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)

* Madame BECKHOUT Marie-Paule (Borest)

* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)

* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)

* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)

* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)

* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)

* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)

* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu

* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)

* Monsieur LESAGE William (Chamant)

* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)

* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)

* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)

* Madame MIFSUD Florence (Senlis)

* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)

* Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano

* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)

* Monsieur PESSE Luc (Senlis)

* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)

* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)

* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

* Madame REYNAL Sophie (Senlis)

* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

Par un vote au scrutin ordinaire avec 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE » et aucune abstention, les membres du conseil communautaire adoptent l'amendement proposé.

A la suite du vote de ces 2 amendements, le Président propose :

- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section de Fonctionnement,
- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section d'Investissement,
- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement,
- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié sans vote formel sur chacun des chapitres,
- ✓ de préciser que l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017 sera un article spécialisé,
- ✓ d'adopter le budget primitif 2017 modifié qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7.001.047 €	7.001.047 €
INVESTISSEMENT	5.599.375 €	5.599.375 €
TOTAL	12.600.422 €	12.600.422 €

Par un vote au scrutin ordinaire, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants -----	47
Abstention -----	02
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----	45
Majorité absolue -----	23
Contre -----	13
Pour -----	32

les membres du Conseil Communautaire décident de :

- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section de Fonctionnement,
- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié, par nature, au niveau du chapitre avec une présentation fonctionnelle pour la section d'Investissement,
- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement,
- ✓ de voter le budget primitif principal 2017 modifié sans vote formel sur chacun des chapitres,
- ✓ de préciser que l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017 sera un article spécialisé,
- ✓ d'adopter le budget primitif 2017 modifié qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7.001.047 €	7.001.047 €
INVESTISSEMENT	5.599.375 €	5.599.375 €

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président propose d'adopter le budget primitif principal 2017.

Un exemplaire de la maquette règlementaire a été joint à la note de synthèse. C'est ce document qui est soumis à votre approbation.

Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 1^{er} mars 2017.

A la suite des débats dans l'assemblée, le Président propose le vote des amendements qui suivent avant le vote formel sur le budget primitif 2017.

1^{er} amendement :

Diminution du produit fiscal de la TEOM en le ramenant à 2.006.553€ au lieu de 2.106.553€.

Par un vote au scrutin ordinaire avec 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE » et aucune abstention, les membres du conseil communautaire adoptent l'amendement proposé.

2^{ème} amendement :

Diminution de l'inscription budgétaire sur l'article 2158 de 300.000€ et augmentation de l'inscription budgétaire sur l'article 2315 opération 17 Aménagement de PAV enterré sur Senlis – Phase 2 de 300.000€

TOTAL

12.600.422 €

12.600.422 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **25 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **25 AVR. 2017**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **14 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Le Président,



Jérôme BASCHER

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le

25 AVR. 2017

ID : 060-200066975-20170329-DELI2017CC04047-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE - 60 -
Budget Général**

BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETES ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,

A Aumont en Hlalte, le 29 mars 2017



Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 39

Nombre de suffrages exprimés : 45

Votes : Pour : 32

Contre : 13

Abstention : 02

Délibérée par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,

A Aumont en Hlalte le 29 mars 2017 Date de convocation : 23 mars 2017

Les membres du Conseil Communautaire

ACCIAI Maxime	BASCHER Jérôme	BATTAGLIA Alain
BENOIST Magalie	BOCQUE Véronique	CARRARA Jean Jacques
CHARRIER Philippe	CLERGOT Maurice	CORNU Patrice LE FLOCH Anne-Émilie
CURTIL Benoit	DE LA BEDOYERE Jean Marc	DELLOYE Marc
DEROODE Jean-Louis	DUBREUCQ PERUS Bertrand	DUMOULIN François

Envoyé en préfecture le 25/04/2017


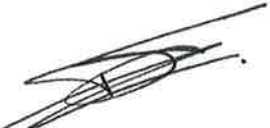



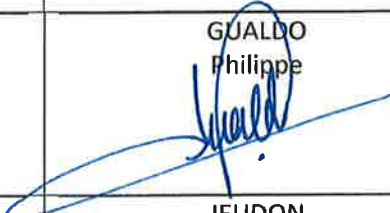





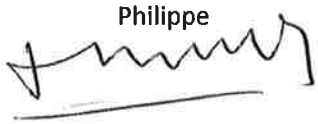
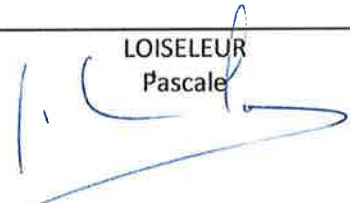







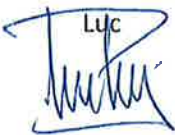
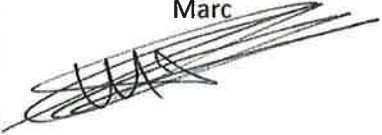
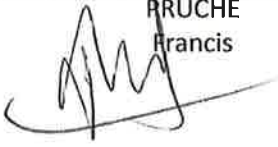



Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le

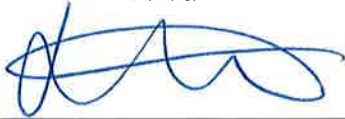
GAUVILLE-HERBERT
25 AVR. 2017

Cécile

ID : 060-200066975-20170329-DELI2017CC04047-DE


<p>ECKHOUT Marie Paule</p> 	<p>FROMENT Daniel</p> 	
<p>GORSE CAILLOU Isabelle</p> 	<p>GRANZIERA Gilles</p> 	<p>GUALDO Philippe</p> 
<p>GUEDRAS Daniel</p> 	<p>JAUNET Christel</p>	<p>JEUDON Didier</p> 
<p>LEBAS Nathalie</p> 	<p>LEFEVRE Sylvain</p> 	<p>LELEU DELVAL Isabelle</p>
<p>LESAGE William</p> 	<p>L'HELGOUALC'H Philippe</p> 	<p>LOISELEUR Pascale</p> 
<p>LOZANO PATIN Michelle Valery</p> 	<p>LUDMANN Véronique</p>	<p>MARECHAL Guillaume</p> 
<p>MELIQUE Jacky</p> 	<p>MENEZ Yves</p>	<p>MIFSUD Florence</p> 
<p>NOCTON Laurent</p> 	<p>PALIN SAINTE AGATHE Martine</p> 	<p>PATRIA Alexis</p> 
<p>PESSE Luc</p> 	<p>PLASMANS Marc</p> 	<p>PRUCHE Francis</p> 
<p>PRUVOST BITAR Véronique</p> 	<p>REYNAL Sophie</p> 	<p>ROBERT Marie-Christine</p> 

ROLAND
Dimitri



SIBILLE
Elisabeth

Envoyé en préfecture le 25/04/2017
Reçu en préfecture le 25/04/2017
Affiché le 27 AVR. 2017
Fadhila
ID : 060-200066973-20170329-DELI2017CC04047-DE



Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la transmission en préfecture, le _____, et
de la publication le _____

A _____, le _____

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazcau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-048

**FISCALITE
ADDITIONNELLE :
CHOIX DE LA METHODE
D'HARMONISATION DES
TAUX ET VOTE DES TAUX**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODÉ Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame BECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BIAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame JELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne sièg(e)ai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame JELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne sièg(e)ai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Il convient, tout d'abord de fixer la méthode d'harmonisation des taux de fiscalité dans le cadre de la fusion des CC Cœur Sud Oise et 3 Forêts.

Ensuite, il convient de fixer les taux d'imposition de fiscalité additionnelle (TH, TF, TFNB et CFE) pour l'année 2017.

La commission des Finances a validé un projet de budget primitif 2017.

Des simulations de calcul ont été jointes à la note de synthèse.

HARMONISATION DES TAUX

Le Président propose de faire le choix de la méthode d'harmonisation des taux moyens intercommunaux avec lissage sur 4 ans.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 23 voix « POUR », 3 voix « CONTRE », 21 « ABSTENTIONS » les membres du Conseil Communautaire décident de choisir la méthode d'harmonisation des taux moyens intercommunaux avec lissage sur 4 ans.

TAUX D'IMPOSITION DE FISCALITE ADDITIONNELLE (TH, TF, TPNB et CFE)

Par un vote au scrutin ordinaire, par 23 voix « POUR », 2 voix « CONTRE », 22 « ABSTENTIONS » les membres du Conseil Communautaire décident de fixer les taux d'imposition de la fiscalité additionnelle 2017 de la manière suivante :

Taxe d'Habitation -----	:	2,98%
Taxe Foncière sur le Bâti-----	:	2,81%
Taxe Foncière sur le Non Bâti-----	:	4,32%
Taux Relais Cotisation Foncière Entreprise-----	:	3.08%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazcau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-049

**TAXE D'ENLEVEMENT
DES ORDURES
MENAGERES VOTE DES
TAUX 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHIER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Les CC Cœur Sud Oise et 3 Forêts ne disposaient pas du même système de financement pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Cœur Sud Oise a opté pour la redevance incitative avec une première année d'application en 2016. La CC3Forêts a opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères depuis 2010.

Suite à la fusion des deux collectivités, la réglementation permet la coexistence des deux systèmes pendant une période maximale de 5 ans sur la partie du territoire à laquelle ils s'appliquaient avant la fusion.

Pour 2017, année de transition, la coexistence est retenue dans l'attente de la mise en place des études permettant de mettre en place un système incitatif sur l'ensemble du territoire intercommunal et de choisir le mode de financement incitatif adapté.

Pour les seules communes d'Aumont-en-Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines et Senlis, le Président propose de fixer les taux d'imposition pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères de l'année 2017.

Compte-tenu de l'amendement adopté à l'occasion du vote du budget primitif 2017 de la CC Senlis Sud Oise ramenant le produit fiscal de TEOM à 2.006.553€ (au lieu de 2.106.553€), le besoin de financement du service est évalué à 2.006.553 €.

Compte tenu du zonage défini dans la délibération n°2012-CC-06-002 du 5 octobre 2012 de la CC3Forêts,

Compte-tenu des possibilités fiscales,

le Président propose l'adoption des taux de TEOM suivants :

Zone A – Aumont-en-Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines = 6,39%
Zone B - Senlis = 8.96%

Par un vote au scrutin ordinaire, par 34 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 13 ABSTENTIONS » les membres du Conseil Communautaire décident de fixer les taux de TEOM de la manière suivante :

Zone A – Aumont-en-Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines = 6,39%
Zone B - Senlis = 8.96%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-050

**REDEVANCE
INCITATIVE :
INFORMATION SUR LES
MONTANTS POUR 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

A titre informatif, le Président fait part des montants de la redevance incitative 2017 décidé le 23 novembre 2016 par le conseil communautaire de la CC Cœur sud Oise. Compte-tenu de la réglementation applicable en cas de fusion, cette délibération reste exécutoire sur le territoire des communes de Barbery, Borest, Brasseuse, Fontaine-Chaâlis, Montépilloy, Montlognon, Mont L'Evêque, Ognon, Pontarmé, Raray, Rully, Thiers-sur-Thève, Villers St Frambourg.

Grille tarifaire valide au 01.01.2017 pour l'année 2017

<u>Abonnement annuel</u> <i>(forfait sans levées)</i>		<u>Coût de la levée</u>
Pour un bac 120L	148 €	2.80 €
Pour un bac 240L	166 €	4.60 €
Pour un bac 340L	181 €	6.10 €
Pour un bac 660L	229 €	10.90 €
Pour un bac 770L	245.50€	12.55 €
Sacs 100L rouges	148 €	2.50 €

Abonnement minimal : 148 €

Changements de bacs :

BAC OM 120L :	45€
BAC OM 240L :	55€

BAC OM 340L : 67€
BAC OM 660L : 185€

BAC SELECTIF 120L : 43€
BAC SELECTIF 240L : 53€
BAC SELECTIF 360L : 65€
BAC SELECTIF 660L : 240€

POSE D'UNE SERRURE : 2€

MISE EN PLACE d'une BENNE 15 m3 : 125€HT (+ TVA en vigueur)

TRAITEMENT des déchets issus de la Benne :
au Centre de Valorisation à la Tonne : 84.50€ HT (+ TVA en vigueur)

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de cette information.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazcau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-051

**COLLECTE DES
DECHETS DES
PROFESSIONNELS :
DETERMINATION DU
MONTANT DE LA
REDEVANCE SPECIALE
POUR 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 38 présents et 10 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Conseil Communautaire de la CC3Forêts a validé, par délibérations 2013-CC-02-018 du 28 mars 2013 et 2013-CC-04-008 du 26 septembre 2013, la création d'un service de collecte des déchets des professionnels et a fixé les conditions de financement du service pour les seules communes d'Aumont-en-Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines et Senlis.

Après l'adoption du budget relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers dans le cadre du budget primitif 2017 et après la détermination des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le Président propose :

- ✓ de fixer le coût au litre de la redevance spéciale à 0,02 € à partir du 1^{er} mai 2017,
- ✓ de fixer le forfait hebdomadaire à 360 litres à partir du 1^{er} mai 2017,
- ✓ de fixer le volume d'exclusion hebdomadaire à 15 m³ à partir du 1^{er} mai 2017,
- ✓ de préciser que cette tarification sera valable pour les seules communes d'Aumont-en-Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines et Senlis.

Le coût au litre, le forfait hebdomadaire et le volume d'exclusion hebdomadaire restent valables tant qu'ils ne sont pas modifiés par l'assemblée délibérante.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- ✓ de fixer le coût au litre de la redevance spéciale à 0,02 € à partir du 1^{er} mai 2017,
- ✓ de fixer le forfait hebdomadaire à 360 litres à partir du 1^{er} mai 2017,
- ✓ de fixer le volume d'exclusion hebdomadaire à 15 m³ à partir du 1^{er} mai 2017,
- ✓ de préciser que cette tarification sera valable pour les seules communes d'Aumont-en-Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines et Senlis.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,




Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-052

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

SEANCE
DU 29 MARS 2017

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Ratay)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALCH Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Dans le cadre du transfert de compétence obligatoire lié à la promotion du tourisme, la CC Senlis Sud Oise est devenue compétente en matière d'actions touristiques depuis le 1^{er} janvier 2017.

La commune de Senlis dispose sur son territoire, d'un Office de Tourisme sous statut associatif. Son financement est en partie assuré par une subvention communale qui s'inscrit dans une convention d'objectifs triennale valable pour les années 2015, 2016 et 2017.

Suite au transfert de compétence, la CC Senlis Sud Oise est substituée à la ville de Senlis pour l'exécution de la convention d'objectifs susvisée. Elle doit donc décider du versement d'une subvention pour le financement 2017.

Le montant de la subvention sollicitée par l'Office de Tourisme est de 180.000€.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 22 mars 2017.

Les crédits budgétaires ont été inscrits à l'occasion du vote du budget primitif.

Le Président propose d'adopter l'octroi d'une subvention de 180.000€ à l'Office du Tourisme de Senlis.

Isabelle GORSE-CAILLOU se retire et ne prend pas part au vote.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 38 présents, 10 absents, 46 votants.

Envoyé en préfecture le 07/04/2017

Reçu en préfecture le 07/04/2017

Affiché le

- 7 AVR. 2017

aucune voix « CONTRE » aucune

Par un vote au scrutin ordinaire, par 46 voix « POUR », aucune voix « CONTRE » aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident d'octroyer une subvention de 180.000€ à l'Office du Tourisme de Senlis. Le versement sera effectué en lien avec la convention triennale pour les années 2015-2016 établie entre la ville de Senlis et l'Office de Tourisme et transférée à la CC Senlis Sud Oise.

Après le vote Isabelle GORSE-CAILLOU réintègre la séance. Les conditions de quorum sont les suivantes : 39 présents, 9 absents, 47 votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **- 7 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **- 7 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **- 7 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-053

**PERSONNEL
COMMUNAUTAIRE :
MODALITE
D'INDEMNISATION DES
FRAIS DE DEPLACEMENT**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'Assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERRODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbèry)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président de séance expose aux membres du Conseil Communautaire que les agents territoriaux, fonctionnaires et agents non titulaires, peuvent prétendre, sous certaines conditions et dans certaines limites, à la prise en charge des frais de transports, des frais de repas et d'hébergement indemnisés sous la forme d'indemnités de mission ou d'indemnités de stage, lorsqu'ils ont été engagés à l'occasion d'un déplacement temporaire :

Les conditions de prise en charge et les modalités de règlement de ces frais sont fixées, sous réserve des dispositions du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001., qui sont spécifiques à la FPT, par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, applicable aux personnels civils de la FPE (art.1er décr. N°2001-(r54 du 19 juil. 2001).

Le Président de séance précise que cette pris en charge constitue un droit dès lors que les conditions requises par ces textes sont remplies et qu'elle n'a donc pas à être autorisée par l'organe délibérant, qui ne peut, en outre, établir des critères plus restrictifs.

Pour autant, il précise qu'il est possible par délibération, de définir certaines modalités du remboursement, lorsque les dispositions réglementaires le prévoient.

Le Président de séance propose de définir ces modalités de remboursement de la manière suivante pour le personnel de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

1° INDEMNITES DE MISSION

A) CAS DE PRISE EN CHARGE

L'agent peut prétendre au bénéfice des indemnités de mission dans les cas suivants :

- ✓ lorsqu'il se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale pour effectuer une mission, une tournée ou un intérim
- ✓ lorsqu'il se déplace pour suivre une formation dispensée en cours de carrière (formation continue), organisée par l'administration ou à son initiative, soit en relation avec les fonctions exercées, soit en vue d'accéder à un nouveau cadre d'emplois, corps, emploi ou grade

L'indemnisation ouvre droit au remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement. La prise en charge des frais d'hébergement est subordonnée à la production de justificatifs auprès du seul ordonnateur

B) TAUX DES INDEMNITES DE MISSION

Les taux de l'indemnité journalière de mission sont fixés selon l'arrêté ministériel en vigueur au moment de la mission. Elle comprend :

- ✓ le remboursement forfaitaire des frais de repas
- ✓ le remboursement des frais d'hébergement sur frais réel et dans la limite fixée par l'arrêté ministériel en vigueur au moment de la mission.

C) CHARGE DE L'INDEMNISATION ET REGLES DE CUMUL

1- Charge de l'indemnisation

Les indemnités de mission sont versées aux agents concernés par la collectivité selon les règles de la comptabilité publique par virement bancaire après établissement d'un état récapitulatif signé par l'ordonnateur.

2- Règles de cumul

Il s'agit du personnel communautaire titulaire, non titulaire et des collaborateurs bénévoles des services municipaux.

2° FRAIS DE TRANSPORT DES PERSONNES

A) LE PRINCIPE GENERAL

La prise en charge est accordée dans les cas suivants :

- ✓ à l'occasion d'une mission, d'une tournée ou d'un intérim, sur production des justificatifs de paiement auprès du seul ordonnateur,
- ✓ à l'occasion d'un stage,
- ✓ à l'occasion d'une collaboration aux commissions, conseils, comités et autres organismes consultatifs,
- ✓ à l'occasion d'une épreuve d'admissibilité ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'administration

La charge des frais revient à la collectivité ou à l'établissement pour le compte duquel est effectué le déplacement temporaire.

B) LES MODALITES D'INDEMNISATION

L'autorité territoriale qui autorise le déplacement choisira le moyen de transport le moins cher et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement.

Le mode normal de déplacement temporaire est l'utilisation des transports en commun ; cependant, l'utilisation d'un véhicule personnel est autorisée, si l'intérêt du service le justifie et s'il y a absence de transport en commun.

1- L'indemnisation de l'utilisation du véhicule personnel terrestre à moteur

* Conditions générales

L'autorité territoriale autorise les agents, dès lors que l'intérêt du service le justifie, à utiliser leur véhicule terrestre à moteur.

L'agent utilisant son véhicule personnel doit justifier avoir souscrit une police d'assurance ou une extension de garantie, garantissant de manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de son véhicule à des fins professionnelles

L'agent est alors indemnisé :

- ✓ de ses frais de transport, soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins cher, soit sur la base d'indemnités kilométriques
- ✓ des frais d'utilisation de parcs de stationnement et de péage d'autoroute, sur présentation des pièces justificatives au seul ordonnateur, quand l'intérêt du service le justifie et sous réserve que ces frais n'aient pas déjà été pds en charge au titre de l'indemnisation des frais engagés à l'occasion d'une mission, d'une tournée ou d'un intérim outre-mer ou à l'étranger

Aucune indemnisation n'est possible pour les dommages subis par le véhicule, ni au titre du remboursement des impôts, taxes et assurances acquittés pour son véhicule

* Les indemnités kilométriques

Les indemnités kilométriques correspondent à un montant alloué, par kilomètre, à l'agent utilisant son véhicule personnel pour les besoins du service ; ce montant dépend de la puissance fiscale et de la distance parcourue du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Les taux en sont fixés par arrêté ministériel et dépendent du type de véhicules.

Le déplacement temporaire à l'intérieur d'une commune ne fait pas l'objet d'une indemnisation.

C/ LE PERSONNEL CONCERNE

Il s'agit du personnel communautaire titulaire, non titulaire et des collaborateurs bénévoles des services de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance,

Vu la Loi no 83-634 du 13 juillet 1.983 ponant droit et obligation des fonctionnaires,

Vu la Loi no84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7 -1,

Vu le décret n°90-437 du 28 mai 1990,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2001,-654 du 19 juillet 2001,

Vu le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006,

Par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- ✓ décident d'adopter les modalités ainsi proposées,
- ✓ précisent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,

Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-028

**DESIGNATION DU
SECRETAIRE DE SEANCE**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance

* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)

* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)

* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)

* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)

* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)

* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

* Monsieur DEROODÉ Jean-Louis (Senlis)

* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)

* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)

* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)

* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)

* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)

* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)

* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)

* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)

* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu

* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)

* Monsieur LESAGE William (Chamant)

* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)

* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)

* Madame MIFSUD Florence (Senlis)

* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)

* Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano

* Monsieur PESSE Luc (Senlis)

* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)

* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)

* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

* Madame REYNAL Sophie (Senlis)

* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 37

votants : 46

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

Pouvoir :

* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le

20 AVR. 2017

- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur HUBON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHIER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 37 présents et 11 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

VU les articles L5211-1, L5211-2, L2121-15 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 46 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT** de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,
- **DESIGNENT**, Jean-Jacques CARRARA, secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: 20 AVR. 2017
et de l'affichage le : 20 AVR. 2017

Le Président,

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 18 AVR. 2017

Le Président,

Envoyé en préfecture le 20/04/2017
Reçu en préfecture le 20/04/2017
Affiché le **20 AVR. 2017**
ID : 060-200066975-20170329-DELA2017CC04028-DE

Jérôme BASCHER.



Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-029

**ADOPTION DU PROCES-
VERBAL DE LA SEANCE
DU 1^{ER} MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 37

votants : 46

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le

20 AVR 2017

- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JUBON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 37 présents et 11 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2017 transmis aux conseillers communautaires.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 7 « ABSTENTIONS » les membres du Conseil Communautaire adoptent, sans modification, le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: 20 AVR. 2017
et de l'affichage le : 20 AVR. 2017

Le Président,

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 18 AVR. 2017

Le Président,

Envoyé en préfecture le 20/04/2017
Reçu en préfecture le 20/04/2017
Affiché le 20 AVR. 2017
ID : 060-200066975-20170329-DELI2017CC04029-DE

Jérôme BASCHER.



Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-030

**COMPTE-RENDU
D'UTILISATION DE LA
DELEGATION
D'ATTRIBUTION**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 38

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BELAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 38 présents et 10 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil communautaire, le compte-rendu des décisions du Président ou des délibérations du Bureau Communautaire prises en application de la délibération n°2017-CC-02-012 relative à la délégation d'attributions au Président et Bureau.

A) décision du Président

- ✓ Décision 2017-004 Mise à jour contrat d'assurance MMA (substitution de dénomination)
- ✓ Décision 2017-005 Etude FPIC 2017 avec le cabinet KLOPFER,
- ✓ Décision 2017-006 Rectification décision 2016-018 pour la fourniture et pose d'une passerelle en bois sur le pont de la rue Audibert à Senlis avec la société MARCANTERA
- ✓ Décision 2017-007 Convention avec la Préfecture de l'Oise pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

B) délibération du Bureau Communautaire

Sans objet

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire prennent acte de cet exposé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,

Jérôme **BASCHER.**



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,

Jérôme **BASCHER**

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-031

**COMMISSIONS
PERMANENTES :
MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DES
COMMISSIONS**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'Assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président de séance indique que par délibération du 1^{er} février 2017, le conseil communautaire a procédé à la désignation des membres des commissions de travail permanentes.

Il convient de modifier la composition de certaines commissions : Eau et Assainissement et Equipements Communautaires, notamment, pour tenir compte de demandes de participation de conseillers municipaux.

Le Président de séance propose de modifier la délibération en conséquence.

Commission Eau et Assainissement

Le nombre maximum de conseillers municipaux autorisés à siéger dans cette commission étant atteint et compte-tenu de la demande de participation d'un conseiller municipal de Mont-l'Evêque, le Président propose d'augmenter pour cette commission, le nombre de conseillers municipaux autorisé à y participer à 5 (au lieu de 4) et propose la candidature de M. Valéry PATIN.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- ❖ d'augmenter pour cette commission, le nombre de conseillers municipaux autorisé à y participer à 5
- ❖ de désigner les membres de cette commission au scrutin ordinaire
- ❖ de désigner membre de la commission « Eau-Assainissement » :

✓ Valéry PATIN

Commission Equipement Communautaire

Le nombre de conseillers municipaux autorisé à siéger dans cette commission n'étant pas atteint, le Président propose la candidature de Mme Anne DEZARD, conseillère municipale de Fontaine-Chaalis.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- ❖ de désigner les membres de cette commission au scrutin ordinaire
- ❖ de désigner membre de la commission « Equipements communautaires » :

✓ Anne DEZARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-032

**RAPPORT ANNUEL 2016
SUR LA FORMATION DES
ELUS**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

L'article L2123-12 du CGCT organise la formation des élus locaux ainsi que l'obligation d'inscriptions budgétaires sur le budget de la collectivité.

Il y est aussi précisé qu'un débat annuel doit être organisé sur les actions de formation des élus financées par la collectivité. Ce débat doit aussi permettre de fixer les nouvelles orientations de formation et de débattre des crédits qui y sont consacrés.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2016, un montant plancher dédié à ce type de dépense obligatoire est instauré. Il ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées.

Par la suite, les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits, seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant. Ils ne pourront être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante.

En ce qui concerne le rapport annuel 2016 sur la formation des élus, le Président de séance informe qu'aucune consommation de crédits n'a été réalisée.

Pour l'année 2017 et après avoir constaté le montant total des indemnités de fonctions versées en 2016, une inscription budgétaire de 2500 € est proposée dans le projet de budget primitif 2017.

Le Président propose de prendre acte de la présentation du rapport annuel relatif à la formation des élus et d'entériner les crédits formation 2017 pour un montant de 2.500€.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident de prendre acte de la présentation du rapport annuel relatif à la formation des élus et d'entériner les crédits formation 2017 pour un montant de 2.500€.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazcau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-033

**ADOPTION DU COMPTE
DE GESTION 2016 DU
BUDGET ANNEXE SPANC**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séjaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur Valéry PATIN (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion du Trésorier Principal est certifié exact dans ses résultats par le trésorier-payeur général ou le receveur des finances avant d'être transmis à l'ordonnateur avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte. Il est ensuite soumis au vote de l'assemblée délibérante qui arrête les comptes.

Après vérification par les services de la CC Senlis Sud Oise, le compte de gestion du SPANC dressé par M. le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis pour l'exercice budgétaire 2016, reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget 2016 et est conforme au compte administratif qui vous a été présenté.

Il peut être, dès lors, adopté en l'état.

Le Président propose d'adopter en l'état le compte de gestion du SPANC pour l'exercice budgétaire 2016.

Philippe GUALDO ne prend pas part au vote et se retire.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 38 présents, 10 absents, 46 votants.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 46 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident d'adopter en l'état le compte de gestion du SPANC pour l'exercice budgétaire 2016.

Après le vote Philippe GUALDO réintègre la séance. Les conditions de quorum sont les suivantes : 39 présents, 9 absents, 47 votants.

Envoyé en préfecture le 20/04/2017
Reçu en préfecture le 20/04/2017
Affiché le **20 AVR. 2017**
ID: 0601200018975-20170218-DEL1313-CC01233-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,

Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazcau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-034

**ADOPTION DU COMPTE
DE GESTION 2016 DU
BUDGET ANNEXE DE LA
REDEVANCE INCITATIVE**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 46

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion du Trésorier Principal est certifié exact dans ses résultats par le trésorier-payeur général ou le receveur des finances avant d'être transmis à l'ordonnateur avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte. Il est ensuite soumis au vote de l'assemblée délibérante qui arrête les comptes.

Après vérification par les services de la CC Senlis Sud Oise, le compte de gestion du budget annexe Redevance Incitative dressé par M. le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis pour l'exercice budgétaire 2016, reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget 2016 est conforme au compte administratif qui vous a été présenté.

Il peut être, dès lors, adopté en l'état.

Le Président propose d'adopter en l'état le compte de gestion du budget annexe Redevance Incitative pour l'exercice budgétaire 2016.

Philippe GUALDO ne prend pas part au vote et se retire.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 38 présents, 10 absents, 46 votants.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 46 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident d'adopter en l'état le compte de gestion du budget annexe Redevance Incitative pour l'exercice budgétaire 2016.

Envoyé en préfecture le 20/04/2017
Reçu en préfecture le 20/04/2017
Affiché le **20 AVR. 2017**
LE 080 200066975 20170328 DEL 0947060403439

Après le vote Philippe GUALDO réintègre la séance. Les conditions de quorum sont les suivantes : 39 présents, 9 absents, 47 votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER

PAGE DES SIGNATURES


Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

21 MARS 2017

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de REDEVANCE INCITATIVE OM-CC COE pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

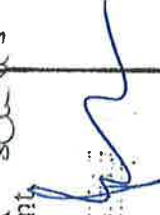

À Carlelle DUBOIS BEAUVAIS des
Fonctions Publiques
L'inspection de la
ELISABETH


A ~~Senlis~~ **SENLS**
SCIENTES DES FINANCES PUBLIQUES
TRÉSORERIE DE SENLS
20 à chaussee Brunehaut
CS 20110
SENLS


A. PENET

À . le

Vu par Jérôme BASCHER, Président qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 25/3/2017 par l'organe délibérant.

Le Président
A ~~Senlis~~ **SENLS**

Jérôme BASCHER


Envoyé en préfecture le 20/04/2017
Reçu en préfecture le 20/04/2017
Affiché le **AVR. 2017**
ID : 060-200066975-20170329-DELI2017CC04034-DE

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-035

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CC CŒUR SUD OISE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

SEANCE
DU 29 MARS 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion du Trésorier Principal est certifié exact dans ses résultats par le trésorier-payeur général ou le receveur des finances avant d'être transmis à l'ordonnateur avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte. Il est ensuite soumis au vote de l'assemblée délibérante qui arrête les comptes.

Après vérification par les services de la CC Senlis Sud Oise, le compte de gestion du budget principal CC Cœur Sud Oise dressé par M. le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis pour l'exercice budgétaire 2016, reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget 2016 et est conforme au compte administratif qui vous a été présenté.

Il peut être, dès lors, adopté en l'état.

Le Président propose d'adopter en l'état le compte de gestion du budget principal CC Cœur Sud Oise pour l'exercice budgétaire 2016.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident d'adopter en l'état le compte de gestion du budget principal CC Cœur Sud Oise pour l'exercice budgétaire 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CC COEUR SUD OISE pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À **BEAUVAIS**, le **23 MARS 2017**

Stamp: Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques et des Impôts L'inspectrice des Finances Publiques ELISABETH MARTEL

A Senlis, le 27 Mars 2017

Stamp: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES TRESORERIE de SENLIS 20 à 24 rue de la Brèche 05/20110 A. PENET

À, le

Vu par Jérôme BASCHER, Président, qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 25/03/2017 par l'organe délibérant.

À **Senlis**

Le Président, Jérôme BASCHER



Envoyé en préfecture le 20/04/2017
Reçu en préfecture le 20/04/2017
Affiché le 20/04/2017
ID : 060-20006075-20170329-DELI2017CC04035-DE

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-036

**ADOPTION DU COMPTE
DE GESTION 2016 DU
BUDGET PRINCIPAL DE
LA CC DES TROIS FORETS**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion du Trésorier Principal est certifié exact dans ses résultats par le trésorier-payeur général ou le receveur des finances avant d'être transmis à l'ordonnateur avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte. Il est ensuite soumis au vote de l'assemblée délibérante qui arrête les comptes.

Après vérification par les services de la CC Senlis Sud Oise, le compte de gestion du budget principal CC 3 Forêts dressé par M. le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis pour l'exercice budgétaire 2016, reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget 2016 et est conforme au compte administratif qui vous a été présenté.

Il peut être, dès lors, adopté en l'état.

Le Président propose d'adopter en l'état le compte de gestion du budget principal CC 3 Forêts pour l'exercice budgétaire 2016.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident d'adopter en l'état le compte de gestion du budget principal CC 3 Forêts pour l'exercice budgétaire 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,

Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-037

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELLIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte administratif de l'exercice précédent doit être voté par l'assemblée délibérante pour le 30 juin de chaque année. Il est aussi indiqué que pour pouvoir reprendre les résultats de ce compte administratif au budget primitif de l'année en cours, il est nécessaire de le soumettre au vote de l'assemblée avant le vote du budget primitif.

Le Président, après avoir présenté les résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2016 du budget annexe SPANC, propose :

- ✓ d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC (Edition règlementaire a été jointe en annexe) avec les résultats suivants :

FICHE DE CALCUL DE L'EXERCICE 2016

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	3 493.60 €	4 350.68 €	857.08 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	4 923.62 €	4 923.62 €
	Résultat à affecter			5 780.70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Solde global d'exécution			0.00 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTATS CUMULES 2016		3 493.60 €	9 274.30 €	5 780.70 €
REPRISE DES RESULTATS	Affectation Comptable (Inv 1068)			0.00 €
	Report en fonctionnement en 002 recettes			5 780.70 €

- ✓ de constater l'absence de restes à réaliser de l'année 2016,
- ✓ d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans la fiche synthétique susvisée.

Philippe GUALDO ne prend pas part au vote et se retire.

Conformément à la réglementation, le Président ne prend pas part au vote et se retire.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 37 présents, 11 absents, 44 votants.

Sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Vice-président et par un vote au scrutin ordinaire, par 44 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- ✓ donnent acte de la présentation faite du compte administratif 2016 du budget annexe SPANC (Edition réglementaire a été jointe en annexe) avec les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le **20 AVR. 2017**

ID: 201720066975-20170329-DELI2017CC04037-DE

FICHE DE CALCUL DE L'EXERCICE 2016

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	3 493.60 €	4 350.68 €	857.08 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	4 923.62 €	4 923.62 €
	Résultat à affecter			5 780.70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Solde global d'exécution			0.00 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTATS CUMULES 2016		3 493.60 €	9 274.30 €	5 780.70 €

REPRISE DES RESULTATS	Affectation Comptable (Inv 1068)	0.00 €
	Report en fonctionnement en 002 recettes	5 780.70 €

- ✓ actent l'absence de restes à réaliser de l'année 2016,
- ✓ arrêtent les résultats définitifs tels que présentés dans la fiche synthétique susvisée.

Après le vote du compte administratif 2016 du SPANC, Philippe GUALDO et le Président réintègrent l'assemblée et ce dernier reprend la présidence.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 39 présents et 9 absents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,

Jérôme BASCHER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FORETS - 60 -
Service Public de l'Assainissement Non Collectif**

CA 2016

IV - ANNEXES	IV
ARRETES ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,

A Amboise Hôtel, le 29/03/2017

Le Président



Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 37

Nombre de suffrages exprimés : 44

Votes : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0


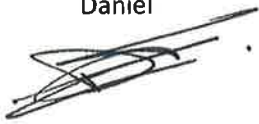


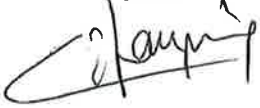
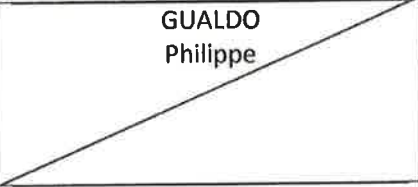
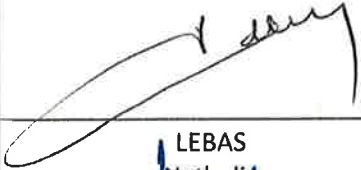
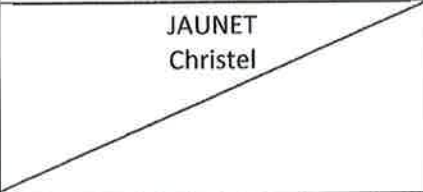
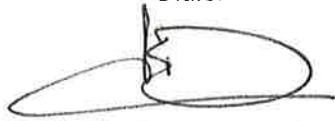


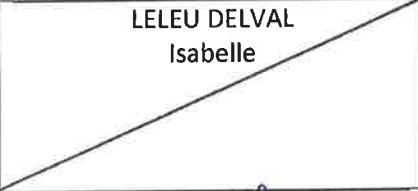
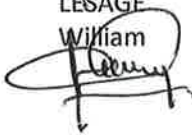
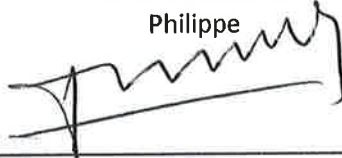
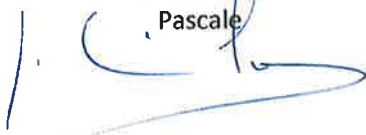

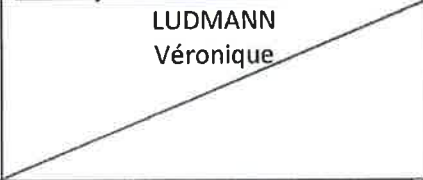

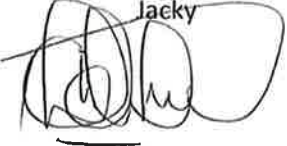
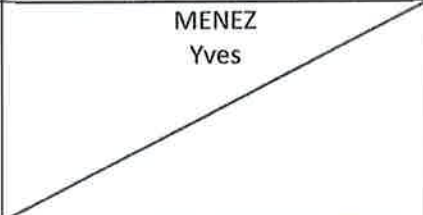






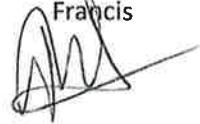



Délibérée par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,

A Amboise Hôtel, le 29/03/2017

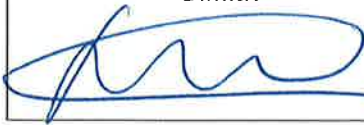
Date de convocation : 23/03/2017

Les membres du Conseil Communautaire

ACCIAI Maxime	BASCHER Jérôme	BATTAGLIA Alain
BENOIST Magalie	BOCQUE Véronique	CARRARA Jean Jacques
CHARRIER Philippe 	CLERGOT Maurice 	CORNU Patrice LE FLOCH Anne-Kaëlle
CURTIL Benoit 	DE LA BEDOYERE Jean Marc 	DELLOYE Marc
DEROODE Jean-Louis 	DUBREUCQ PERUS Bertrand	DUMOULIN François

<p>ECKHOUT Marie Paule</p> 	<p>FROMENT Daniel</p> 	
<p>GORSE CAILLOU Isabelle</p> 	<p>GRANZIERA Gilles</p> 	
<p>GUEDRAS Daniel</p> 	<p>JAUNET Christel</p> 	<p>JEUDON Didier</p> 
<p>LEBAS Nathalie</p> 	<p>LEFEVRE Sylvain</p> 	
<p>LESAGE William</p> 	<p>L'HELGOUALC'H Philippe</p> 	<p>LOISELEUR Pascale</p> 
<p>LOZANO ^{PATIN} Michelle ^{Valery}</p> 	<p>LUDMANN Véronique</p> 	<p>MARECHAL Guillaume</p> 
<p>MELIQUE Jacky</p> 	<p>MENEZ Yves</p> 	<p>MIFSUD Florence</p> 
<p>NOCTON Laurent</p> 	<p>PALIN SAINTE AGATHE Martine</p> 	<p>PATRIA Alexis</p> 
<p>PESSE Luc</p> 	<p>PLASMANS Marc</p> 	<p>PRUCHE Francis</p> 
<p>PRUVOST BITAR Véronique</p> 	<p>REYNAL Sophie</p> 	<p>ROBERT Marie-Christine</p> 

ROLAND
Dimitri



SIBILLE
Elisabeth

Envoyé en préfecture le 20/04/2017
Reçu en préfecture le 20/04/2017
Affiché le 20 AVR. 2017
ID : 060-200066975-20170329/DELI2017CC04087-DE



Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la transmission en préfecture, le _____, et
de la publication le _____

A _____, le _____

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazcau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-038

**ADOPTION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2016 DU
BUDGET ANNEXE DE LA
REDEVANCE INCITATIVE**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séjaient à l'Assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte administratif de l'exercice précédent doit être voté par l'assemblée délibérante pour le 30 juin de chaque année. Il est aussi indiqué que pour pouvoir reprendre les résultats de ce compte administratif au budget primitif de l'année en cours, il est nécessaire de le soumettre au vote de l'assemblée avant le vote du budget primitif.

Le Président, après avoir présenté les résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2016 du budget annexe Redevance Incitative, propose :

- ✓ d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe Redevance Incitative (Edition règlementaire jointe en annexe) avec les résultats suivants :

FICHE DE CALCUL DE L'EXERCICE 2016

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	493 167.26 €	309 411.19 €	-183 756.07 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Résultat à affecter			-183 756.07 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	27 851.39 €	33 424.38 €	5 572.99 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2016)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Solde global d'exécution			5 572.99 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTATS CUMULES 2016		521 018.65 €	342 835.57 €	-178 183.08 €
REPRISE DES RESULTATS	Affectation Comptable (Inv 1068)			0.00 €
	Report en fonctionnement en 002			-183 756.07 €

- ✓ de constater l'absence de restes à réaliser de l'année 2016
- ✓ d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans la fiche synthétique susvisée.

Conformément à la réglementation, le Président ne prend pas part au vote et se retire.

Philippe GUALDO ne prend pas part au vote et se retire.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 37 présents, 11 absents, 44 votants.

Sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Vice-président et par un vote au scrutin ordinaire, par 44 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- ✓ donnent acte de la présentation faite du compte administratif 2016 du budget annexe Redevance Incitative (Edition réglementaire jointe en annexe) avec les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 20/04/2017
 Reçu en préfecture le 20/04/2017
 Affiché le **20 AVR. 2017**
 00066975-20170329-DELI2017CC04038-DE

FICHE DE CALCUL DE L'EXERCICE 2016

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	493 167.26 €	309 411.19 €	-183 756.07 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Résultat à affecter			-183 756.07 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	27 851.39 €	33 424.38 €	5 572.99 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Solde global d'exécution			5 572.99 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTATS CUMULES 2016		521 018.65 €	342 835.57 €	-178 183.08 €
REPRISE DES RESULTATS	Affectation Comptable (Inv 1068)			0.00 €
	Report en fonctionnement en 002			-183 756.07 €

- ✓ actent l'absence de restes à réaliser de l'année 2016
- ✓ arrêtent les résultats définitifs tels que présentés dans la fiche synthétique susvisée.

Après le vote du compte administratif 2016 de la Redevance Incitative, Philippe GUALDO et le Président réintègrent l'assemblée et ce dernier reprend la présidence.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 39 présents et 9 absents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture, le: **20 AVR. 2017** et de l'affichage le: **20 AVR. 2017**


Le Président,


Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme, Fait à Senlis, Le **18 AVR. 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR SUD OISE - 60 -
 Redevance Incitative**

CA 2016

IV - ANNEXES	IV
ARRETES ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,

A Armande Halatte, le 29/03/2017

Le Président



Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 37

Nombre de suffrages exprimés : 44

Votes : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérée par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,

Armande Halatte, le 29/03/2017

Date de convocation : 28/03/2017

Les membres du Conseil Communautaire

ACCIAI Maxime	BASCHER Jérôme	BATTAGLIA Alain
BENOIST Magalie	BOCQUE Véronique	CARRARA Jean Jacques
CHARRIER Philippe 	CLERGOT Maurice 	CORNU Patrice LE FLOCH Anne-Valérie
CURTIL Benoit 	DE LA BEDOYERE Jean Marc 	DELLOYE Marc
DEROODE Jean-Louis 	DUBREUCQ PERUS Bertrand	DUMOULIN François

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le

GAUVILLE-HERBET

Cécile

ID : 060-20006691520170329-D.ELI2017CC04038-DE

ECKHOUT
Marie-Paule

FROMENT
Daniel

GORSE CAILLOU
Isabelle

GRANZIERA
Gilles

GUALDO
Philippe

GUEDRAS
Daniel

JAUNET
Christel

JEUDON
Didier

LEBAS
Nathalie

LEFEVRE
Sylvain

LELEU DELVAL
Isabelle

LESAGE
William

L'HELGOUALC'H
Philippe

LOISELEUR
Pascale

LOZANO PATIN
Michelle Valéry

LUDMANN
Véronique

MARECHAL
Guillaume

MELIQUE
Jacky

MENEZ
Yves

MIFSUD
Florence

NOCTON
Laurent

PALIN SAINTE AGATHE
Martine

PATRIA
Alexis

PESSE
Luc

PLASMANS
Marc

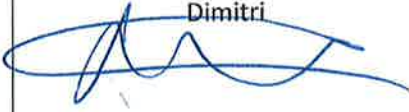
PRUCHE
Francis

PRUVOST BITAR
Véronique

REYNAL
Sophie


ROBERT
Marie-Christine

ROLAND
Dimitri



SIBILLE
Elisabeth

Envoyé en préfecture le 20/04/2017
Reçu en préfecture le 20/04/2017
Affiché le 20 AVR 2017
ID : 060-200066973-20170329-DELI2017CC04038-DE



Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la transmission en préfecture, le _____, et
de la publication le _____

A _____, le _____

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-039

**ADOPTION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2016 DU
BUDGET PRINCIPAL DE
LA CC CŒUR SUD OISE**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFÈVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte administratif de l'exercice précédent doit être voté par l'assemblée délibérante pour le 30 juin de chaque année. Il est aussi indiqué que pour pouvoir reprendre les résultats de ce compte administratif au budget primitif de l'année en cours, il est nécessaire de le soumettre au vote de l'assemblée avant le vote du budget primitif.

Le Président, après avoir présenté les résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2016 du budget principal de la CC Cœur Sud Oise, propose :

- ✓ d'adopter le compte administratif 2016 du budget principal de la CC Cœur Sud Oise (Edition réglementaire jointe en annexe) avec les résultats suivants :

FICHE DE CALCUL DE L'EXERCICE 2016

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	676 158.01 €	443 625.45 €	-232 532.56 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	614 763.26 €	614 763.26 €
	Résultat à affecter			382 230.70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	628 131.52 €	337 287.86 €	-290 843.66 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	186 683.17 €	186 683.17 €
	Solde global d'exécution			-104 160.49 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTATS CUMULES 2016		1 304 289.53 €	1 582 359.74 €	278 070.21 €
REPRISE DES RESULTATS	Affectation Comptable (Inv 1068)			104 160.49 €
	Report en fonctionnement en 002			278 070.21 €

- ✓ de constater l'absence de restes à réaliser de l'année 2016
- ✓ d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans la fiche synthétique susvisée.

Conformément à la réglementation, le Président ne prend pas part au vote et se retire.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 38 présents, 10 absents, 45 votants.

Sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Vice-président et par un vote au scrutin ordinaire, par 45 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- ✓ donnent acte de la présentation faite du compte administratif 2016 du budget principal de la CC Cœur Sud Oise (Edition réglementaire jointe en annexe) avec les résultats suivants :

FICHE DE CALCUL DE L'EXERCICE 2016

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	676 158.01 €	443 625.45 €	-232 532.56 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	614 763.26 €	614 763.26 €
	Résultat à affecter			382 230.70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	628 131.52 €	337 287.86 €	-290 843.66 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	186 683.17 €	186 683.17 €
	Solde global d'exécution			-104 160.49 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTATS CUMULES 2016		1 304 289.53 €	1 582 359.74 €	278 070.21 €
REPRISE DES RESULTATS	Affectation Comptable (Inv 1068)			104 160.49 €
	Report en fonctionnement en 002			278 070.21 €

- ✓ atteste l'absence de restes à réaliser de l'année 2016
- ✓ arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la fiche synthétique susvisée.

Après le vote du compte administratif 2016 du budget principal de la CC Cœur Sud Oise, le Président réintègre l'assemblée et reprend la présidence.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 39 présents et 9 absents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: 20 AVR. 2017
et de l'affichage le: 20 AVR. 2017

Le Président,


Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 18 AVR. 2017

Le Président,


Jérôme BASCHER

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le

20 AVR. 2017

ID : 060-200066975-20170329-DEL12017CC01089-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR SUD OISE - 60 -
Budget Général**

CA 2016

IV - ANNEXES	IV
ARRETES ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,

A Amélie Hébert, le 29/03/2017

Le Président



Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 45

Votes : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérée par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,

A Amélie Hébert, le 29/03/2017

Date de convocation : 23/03/2017

Les membres du Conseil Communautaire

ACCIAI Maxime	BASCHER Jérôme	BATTAGLIA Alain
BENOIST Magalie	BOCQUE Véronique	CARRARA Jean Jacques
CHARRIER Philippe 	CLERGOT Maurice 	CORNU Patrice LE FLOCK Anne-Véronique
CURTIL Benoit 	DE LA BEDOYERE Jean Marc 	DELLOYE Marc
DEROODE Jean-Louis 	DUBREUCQ PERUS Bertrand	DUMOULIN François

Envoyé en préfecture le 20/04/2017







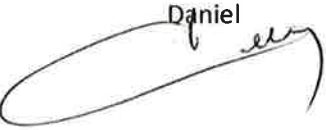
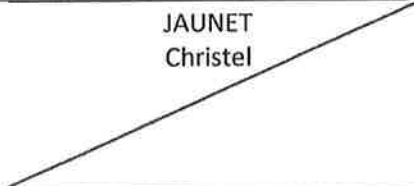



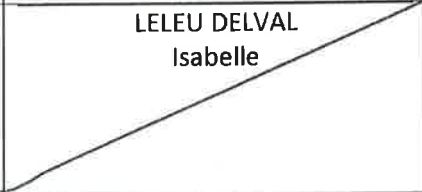

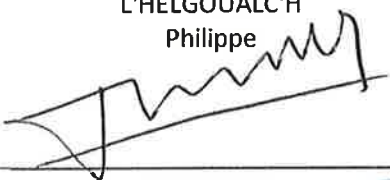


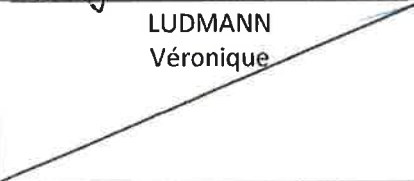

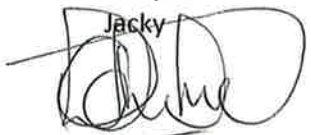
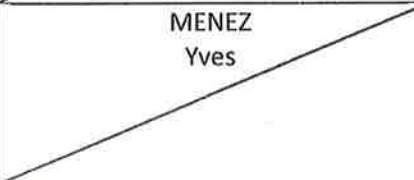
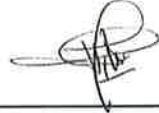
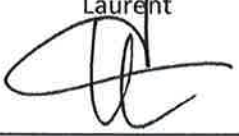

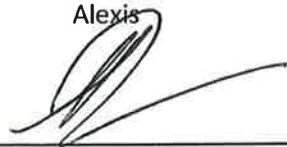

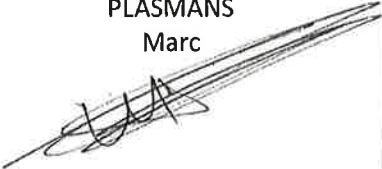

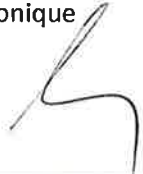


Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le


GAUVILLE-HERBE

20 AVR. 2017


ID : 060-20006699-20170329-DEL I2017CC04039-DE

<p>ECKHOUT Marie Paule</p> 	<p>FROMENT Daniel</p> 	
<p>GORSE CAILLOU Isabelle</p> 	<p>GRANZIERA Gilles</p> 	<p>GUALDO Philippe</p> 
<p>GUEDRAS Daniel</p> 	<p>JAUNET Christel</p> 	<p>JEUDON Didier</p> 
<p>LEBAS Nathalie</p> 	<p>LEFEVRE Sylvain</p> 	<p>LELEU DELVAL Isabelle</p> 
<p>LESAGE William</p> 	<p>L'HELGOUALC'H Philippe</p> 	<p>LOISELUR Pascale</p> 
<p>LOZANO PATIN Michelle Valery</p> 	<p>LUDMANN Véronique</p> 	<p>MARECHAL Guillaume</p> 
<p>MELIQUE Jacky</p> 	<p>MENEZ Yves</p> 	<p>MIFSUD Florence</p> 
<p>NOCTON Laurent</p> 	<p>PALIN SAINTE AGATHE Martine</p> 	<p>PATRIA Alexis</p> 
<p>PESSE Luc</p> 	<p>PLASMANS Marc</p> 	<p>PRUGHE Francis</p> 
<p>PRUVOST BITAR Véronique</p> 	<p>REYNAL Sophie</p> 	<p>ROBERT Marie-Christine</p> 


ROLAND
Dimitri



SIBILLE
Elisabeth



Envoyé en préfecture le 20/04/2017
Reçu en préfecture le 20/04/2017
Affiché le **20 AVR. 2017**
ID : 060-200066875-20170329-DELI2017C004039-DE



Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A _____, le _____

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-040

**ADOPTION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2016 DU
BUDGET PRINCIPAL DE
LA CC3F**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte administratif de l'exercice précédent doit être voté par l'assemblée délibérante pour le 30 juin de chaque année. Il est aussi indiqué que pour pouvoir reprendre les résultats de ce compte administratif au budget primitif de l'année en cours, il est nécessaire de le soumettre au vote de l'assemblée avant le vote du budget primitif.

Le Président, après avoir présenté les résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2016 du budget principal de la CC 3 Forêts, propose :

- ✓ d'adopter le compte administratif 2016 du budget principal de la CC 3 Forêts (Edition réglementaire jointe en annexe) avec les résultats suivants :

FICHE DE CALCUL DE L'EXERCICE 2016

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	4 294 940.90 €	4 890 419.48 €	595 478.58 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	694 317.10 €	694 317.10 €
	Résultat à affecter			1 289 795.68 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	1 486 810.50 €	2 671 211.18 €	1 184 400.68 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	1 276 758.55 €	1 276 758.55 €
	Solde global d'exécution			2 461 159.23 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	INVESTISSEMENT	4 255 147.00 €	1 917 305.00 €	-2 337 842.00 €
RESULTATS CUMULES 2016		10 036 898.40 €	11 450 011.31 €	1 413 112.91 €
REPRISE DES RESULTATS	Affectation Comptable (Inv 1068)			0.00 €
	Report en fonctionnement en 002			1 289 795.68 €

- ✓ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser de l'année 2016 (voir annexe jointe)
- ✓ d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans la fiche synthétique susvisée.

Conformément à la réglementation, le Président ne prend pas part au vote et se retire.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 38 présents, 10 absents, 45 votants.

Sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Vice-président et par un vote au scrutin ordinaire, par 45 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- ✓ donnent acte de la présentation faite du compte administratif 2016 du budget principal de la CC 3 Forêts (Edition règlementaire jointe en annexe) avec les résultats suivants :

FICHE DE CALCUL DE L'EXERCICE 2016

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	4 294 940.90 €	4 890 419.48 €	595 478.58 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	694 317.10 €	694 317.10 €
	Résultat à affecter			1 289 795.68 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	1 486 810.50 €	2 671 211.18 €	1 184 400.68 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2015)	0.00 €	1 276 758.55 €	1 276 758.55 €
	Solde global d'exécution			2 461 159.23 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	INVESTISSEMENT	4 255 147.00 €	1 917 305.00 €	-2 337 842.00 €
RESULTATS CUMULES 2016		10 036 898.40 €	11 450 011.31 €	1 413 112.91 €
REPRISE DES RESULTATS	Affectation Comptable (Inv 1068)			0.00 €
	Report en fonctionnement en 002			1 289 795.68 €

- ✓ actent la sincérité des restes à réaliser de l'année 2016 (voir annexe jointe)
- ✓ arrêtent les résultats définitifs tels que présentés dans la fiche synthétique susvisée.

Après le vote du compte administratif 2016 du budget principal de la CC 3 Forêts, le Président réintègre l'assemblée et reprend la présidence.

Les conditions de quorum sont les suivantes : 39 présents et 9 absents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le

20 AVR. 2017

ID : 060-200066975-20170329-DEL2017CC04040-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 FORETS - 60 -
Budget Général**

CA 2016

IV - ANNEXES	IV
ARRETES ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,

A Amanteville, le 29/03/2017

Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 45

Votes : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0




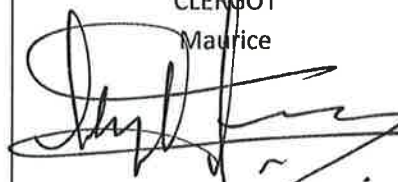


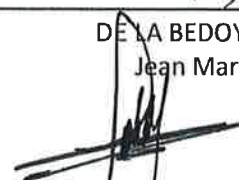

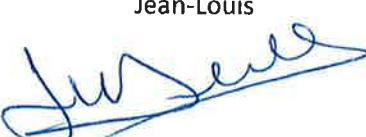





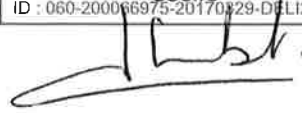

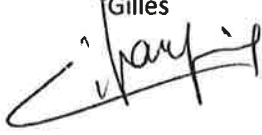


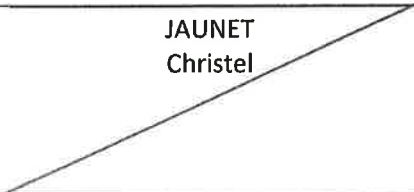


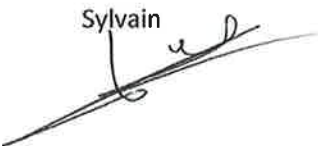
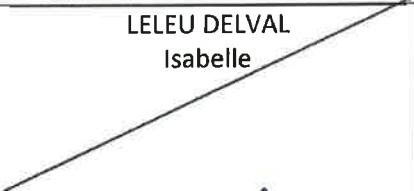

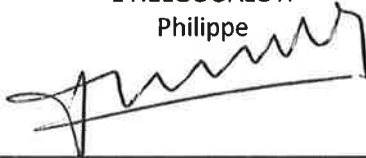
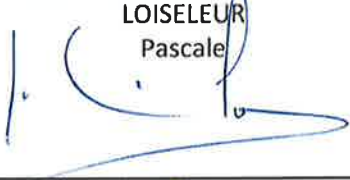

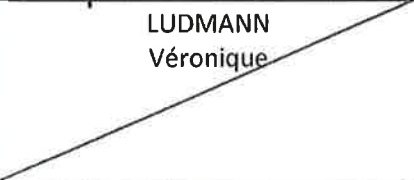


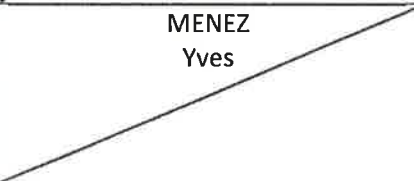





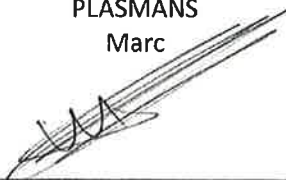




Délibérée par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,



A Amanteville, le 29/03/2017

Date de convocation : 28/03/2017

Les membres du Conseil Communautaire

ACCIAI Maxime	BASCHER Jérôme	BATTAGLIA Alain 
BENOIST Magalie	BOCQUE Véronique	CARRARA Jean Jacques 
CHARRIER Philippe 	CLERGOT Maurice 	CORNU Patrice DE FLOCH Anne-Isabelle 
CURTIL Benoit 	DE LA BEDOYERE Jean Marc 	DELLOYE Marc 
DEROODE Jean-Louis 	DUBREUCQ PERUS Bertrand	DUMOULIN François 

<p>ECKHOUT Marie Paule</p> 	<p>FROMENT Daniel</p> 	
<p>GORSE CAILLOU Isabelle</p> 	<p>GRANZIERA Gilles</p> 	<p>GUALDO Philippe</p> 
<p>GUEDRAS Daniel</p> 	<p>JAUNET Christel</p> 	<p>JEUDON Didier</p> 
<p>LEBAS Nathalie</p> 	<p>LEFEVRE Sylvain</p> 	<p>LELEU DELVAL Isabelle</p> 
<p>LESAGE William</p> 	<p>L'HELGOUALC'H Philippe</p> 	<p>LOISELEUR Pascale</p> 
<p>LOZANO PATRIS Michelle Valery</p> 	<p>LUDMANN Véronique</p> 	<p>MARECHAL Guillaume</p> 
<p>MELIQUE Jacky</p> 	<p>MENEZ Yves</p> 	<p>MIFSUD Florence</p> 
<p>NOCTON Laurent</p> 	<p>PALIN SAINTE AGATHE Martine</p> 	<p>PATRIA Alexis</p> 
<p>PESSE Luc</p> 	<p>PLASMANS Marc</p> 	<p>PRUCHE Francis</p> 
<p>PRUVOST BITAR Véronique</p> 	<p>REYNAL Sophie</p> 	<p>ROBERT Marie-Christine</p> 

<p>ROLAND Dimitri</p> 	<p>SIBILLE Elisabeth</p>	<p>Envoyé en préfecture le 20/04/2017</p> <p>Reçu en préfecture le 20/04/2017</p> <p>Affiché le 20 AVR 2017</p> <p>TEBBI FLO</p> <p>ID : 060-200066975-20170329-DELI2017CC04040-DE</p> 
---	------------------------------	--

Certifié exécutoire par le Président, compte-tenu de la transmission en préfecture, le _____, et
de la publication le _____

A _____, le _____

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 FORETS** Budget : **CC3F** 2016

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée				
1641 - Emprunts en euros	020	46 000,00 €	35 850,00 €	0,00 €
2033 - Frais d'insertion	812	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2111 - Terrains nus	812	2 001,00 €	0,00 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	812	80 000,00 €	24 373,56 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	020	1 000,00 €	3 140,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	812	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	812	1 449,00 €	1 448,64 €	0,00 €
Opération 11 - Aménagement voie douce Délaisé SNCF Senlis				
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	020	1 823 752,00 €	1 375 475,35 €	403 945,00 €
Opération 12 - Aménagement Voie douce Senlis Chamant				
2031 - Frais d'études	020	9 131,00 €	0,00 €	9 131,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	020	710 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 13 - Aménagement PAV enterrés Déchets Ménagers Senlis Phase 1				
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	812	5 279,00 €	2 881,09 €	0,00 €
Opération 14 - Plan Pluriannuel Aménagement plateforme de collecte				
2031 - Frais d'études	812	6 000,00 €	5 796,00 €	0,00 €
Opération 16 - Aménagement passerelle Rue Audibert				
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	020	35 000,00 €	5 460,60 €	28 259,00 €
Opération 17 - Aménagement PAV enterrés Déchets Ménagers Senlis Phase 2				
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	020	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	812	605 000,00 €	108,00 €	16 000,00 €
Opération 18 - Aménagement PAV Verre Aumont Chamant Courteuil Fleurines				
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	020	0,00 €	16 077,26 €	124 072,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	812	146 286,00 €	108,00 €	7 209,00 €
Opération 19 - Etude programmation Faisabilité Piscine				
2031 - Frais d'études	020	26 000,00 €	14 940,00 €	116 863,00 €
Opération 20 - Infrastructure Très Haut Débit SMOOTH A C C S				
2041413 - Communes du GFP - Projets d'infrastructures d'intérêt national	020	3 670 000,00 €	0,00 €	10 740,00 €
				10 740,00 €
				3 663 000,00 €
				3 663 000,00 €

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le 20 AVR 2017

I:\012017\200099727725\ELI2017CC04042

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 FORETS Budget : CC3F

2016

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant resté à réaliser
Total des dépenses		7 171 898,00 €	1 485 658,50 €	4 255 147,00 €

le 21/04/17



J. BASCHER
Président de la CC
Senlis Sud Oise

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le 20 AVR. 2017

ID : 060-200066975-20170329-DELI2017CC040444DE

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 FORETS** Budget : **CC3F**

2016

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01	1 276 759,00 €	0,00 €	1 917 305,00 €
10222 - F.C.T.V.A.	020	0,00 €	85 541,93 €	85 805,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	01	315 000,00 €	315 000,00 €	0,00 €
1321 - Etat et établissements nationaux	812	30 979,00 €	33 097,63 €	0,00 €
1322 - Régions	020	613 819,00 €	156 199,40 €	0,00 €
1323 - Départements	020	144 872,00 €	144 872,00 €	0,00 €
1326 - Autres établissements publics locaux	812	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	020	3 860 946,00 €	1 831 500,00 €	1 831 500,00 €
Total des recettes		6 257 375,00 €	2 581 210,96 €	1 917 305,00 €



le 28/01/2017

J. BASCHER
Président de la CCSSO

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le

20 AVR. 2017

ID : 060-200066975-20170329-DELI2017CC0404QDE

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-041

**AFFECTATION DU
RESULTAT 2016 DU
BUDGET ANNEXE SPANC**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séjoient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2016 du SPANC et avant le vote du Budget Primitif de l'année 2017 du SPANC, le Président expose qu'il convient d'affecter les résultats budgétaires de l'année 2016 et d'autoriser leur reprise dans le budget primitif 2017.

L'adoption du Compte Administratif 2016 a établi les résultats suivants :

- 1°) la section de Fonctionnement du C.A. 2016 fait apparaître un excédent global de + 5.780,70 €,
- 2°) la section d'Investissement ne fait pas apparaître de solde d'exécution global et de solde des restes à réaliser,
- 3°) l'état des restes à réaliser ne prévoit pas, en Investissement, de dépenses et de recettes.

Compte tenu de ces éléments, la proposition d'affectation et de reprise est la suivante :

- | | |
|--|-------------|
| a) Affectation du résultat au compte 1068----- | = 0 € |
| b) Report en ligne 002 Recettes de Fonctionnement ----- | = 5.780,70€ |
| c) Inscription des restes à réaliser dépenses d'Investissement----- | = 0 € |
| d) Inscription des restes à réaliser en recettes d'Investissement----- | = 0 € |
| e) Report en ligne 001 Recettes du solde d'exécution d'Investissement--- | = 0 € |

Par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- ✓ d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le

20 AVR. 2017

ID : 00000066975-20170329-DEL12017CC04041-DE

- a) Affectation du résultat au compte 1068-----
b) Report en ligne 002 Recettes de Fonctionnement ----- = **5.780,70€**
c) Inscription des restes à réaliser dépenses d'Investissement----- = **0 €**
d) Inscription des restes à réaliser en recettes d'Investissement----- = **0 €**
e) Report en ligne 001 Recettes du solde d'exécution d'Investissement --- = **0 €**

✓ de reprendre le résultat affecté susvisé au budget primitif 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **20 AVR. 2017**
et de l'affichage le : **20 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 AVR. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-04-042

**AFFECTATION DU
RESULTAT 2016 DU
BUDGET ANNEXE
REDEVANCE INCITATIVE**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séance à l'Assemblée,

**SEANCE
DU 29 MARS 2017**

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Mr Cornu
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATIN Valéry (Mont l'Evêque) suppléant de Mme Lozano
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

23 MARS 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Jacques CARRARA

Pouvoir :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur LEFÈVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) à Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-J.'Evêque)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents et 9 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2016 du budget annexe Redevance Incitative et avant le vote du Budget Primitif de l'année 2017 du budget annexe Redevance Incitative, le Président expose qu'il convient d'affecter les résultats budgétaires de l'année 2016 et d'autoriser leur reprise dans le budget primitif 2017.

L'adoption du Compte Administratif 2016 a établi les résultats suivants :

- 1°) la section de Fonctionnement du C.A. 2016 fait apparaître un déficit global de - 183.756,07€,
- 2°) la section d'Investissement fait apparaître un solde d'exécution global de + 5.572,99€ et un solde des restes à réaliser équivalent à zéro,
- 3°) l'état des restes à réaliser ne prévoit pas, en Investissement, de dépenses et de recettes.

Compte tenu de ces éléments, la proposition d'affectation et de reprise est la suivante :

- | | |
|--|---------------|
| a) Affectation du résultat au compte 1068----- | = 0 € |
| b) Report en ligne 002 Dépenses de Fonctionnement----- | = 183.756,07€ |
| c) Inscription des restes à réaliser dépenses d'Investissement----- | = 0 € |
| d) Inscription des restes à réaliser en recettes d'Investissement----- | = 0 € |
| e) Report en ligne 001 Recettes du solde d'exécution d'Investissement--- | = 5.572,99€ |

Le Président propose d'adopter cette proposition d'affectation.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

✓ d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la manière suivante :

- a) Affectation du résultat au compte 1068----- = 0 €
- b) Report en ligne 002 Dépenses de Fonctionnement----- = 183.756,07€
- c) Inscription des restes à réaliser dépenses d'Investissement----- = 0 €
- d) Inscription des restes à réaliser en recettes d'Investissement----- = 0 €
- e) Report en ligne 001 Recettes du solde d'exécution d'Investissement--- = 5.572,99€

✓ de reprendre le résultat affecté susvisé au budget primitif 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: 20 AVR. 2017
et de l'affichage le : 20 AVR. 2017

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 18 AVR. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Le Président,

Jérôme BASCHER